

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 186/01

ÉFAI – 010481 – MDE 16/004/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / TORTURE / PRÉOCCUPATIONS JURIDIQUES

JORDANIE

**Badr Ramadan Shaath, ingénieur agricole âgé de 26 ans**

Londres, le 26 juillet 2001

Badr Ramadan Shaath a été condamné à mort en mai 2001 alors qu'il a été jugé de manière inéquitable et, selon certaines informations, soumis à des actes de torture.

Le 3 juin 2000, Badr Ramadan Shaath a été convoqué au poste de police de Djebel al Hussein, à Amman. Il a alors été conduit au Service de la police judiciaire où il aurait été torturé et détenu au secret et à l'isolement pendant neuf jours. Menotté, suspendu dans des positions douloureuses et contraint de rester debout pendant trois jours et demi (avec semble-t-il quelqu'un qui surveillait à ses côtés), cet homme aurait été frappé sur tout le corps jusqu'à six heures durant. Au bout de neuf jours, il a signé des « aveux » dans lesquels il reconnaissait être l'auteur du meurtre du bijoutier Dirgham Barqawy, tué le 27 février 1999, et de Zuhayr Ishaq Farid Ziad, un chauffeur de taxi tué le 19 septembre 1999.

Un policier aurait déclaré à Badr Ramadan Shaath qu'il savait que ce n'était pas lui qui avait commis ces crimes mais qu'il n'y avait personne d'autre que lui à « coincer ».

Pendant le procès, un médecin aurait reconnu que la contusion que Badr Ramadan Shaath portait à un œil provenait d'une blessure qui lui avait sans doute été infligée pendant sa détention. Le jugement n'aurait néanmoins pas pris en compte le fait que Badr Ramadan Shaath avait déclaré sous serment avoir été torturé.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances et quel que soit le crime commis. Elle demande que toutes les condamnations à mort soient commuées. Dans le cas de Badr Ramadan Shaath, il semble en outre que la procédure appliquée ait été entachée de plusieurs irrégularités : la description que Badr Ramadan Shaath fait du meurtre dans ses « aveux » ne correspond pas à la version des faits donnée par la police ; il a un alibi pour les deux meurtres et son groupe sanguin ne correspond pas au sang retrouvé sur les lieux d'un des crimes.

Badr Ramadan Shaath est actuellement détenu dans la prison de Swaga. Un recours a été formé le 13 juin devant la Cour de cassation (qui examine la conformité de la procédure suivie mais ne se prononce pas sur le fond).

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International ne cautionne nullement les crimes de sang mais elle s'oppose à la peine capitale en toutes circonstances parce qu'il s'agit du châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit. Aucun élément n'a jamais montré que ce châtiment au caractère irrévocable avait un effet dissuasif spécifique.

Au moins deux personnes ont été exécutées en Jordanie cette année.

### **ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre exprès / lettre par avion (en arabe, ou dans votre propre langue) :**

- demandez que la condamnation à mort de Badr Ramadan Shaath soit commuée si elle est confirmée par la Cour de Cassation ;
- demandez que Badr Ramadan Shaath soit rejugé dans le respect des normes internationales d'équité ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Badr Ramadan Shaath aurait été torturé et demandez que ces allégations de torture et de mauvais traitements fassent l'objet d'une enquête ; insistez pour que les résultats de ces investigations soient rendus publics et pour que les personnes dont il s'avère qu'elles ont eu recours à la torture soient déférées à la justice ;
- soulignez que les gouvernements ont le droit, et l'obligation, de déférer à la justice les personnes soupçonnées d'être coupables de crimes violents, tout en insistant sur la nécessité que ces personnes soient jugées dans le respect des normes internationales d'équité ;

– demandez qu'il soit mis fin aux exécutions en Jordanie et que le gouvernement œuvre en faveur de l'abolition de la peine capitale.

**APPELS À :**

**Premier ministre et ministre de la Défense :**

'Ali Abu Ragheb  
Prime Minister and Minister of Defence  
Office of the Prime Minister, PO Box 1577  
Amman, Jordanie

**Fax :** 962 6 464 2520

**Télégrammes :** Prime Minister, Amman

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Premier Ministre,

**Vice-Premier ministre et Ministre de la Justice :**

Faris al-Nabulsi  
Deputy Prime Minister and Minister of Justice  
P.O. Box 6040  
Amman

Jordanie

**Fax :** 962 6 568 0238

**Télégrammes :** Deputy Prime Minister, Amman

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Vice-Premier ministre,

**COPIES À :**

**La reine Rania, présidente de la Commission royale des droits humains :**

Her Majesty Queen Rania  
President of the Royal Commission on Human Rights  
Office of her Majesty the Queen  
Royal Palace, Amman  
Jordanie

**Formule d'appel :** *Your Majesty* / Votre Majesté

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Jordanie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 5 SEPTEMBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : [www.efai.org](http://www.efai.org)*